

Le principe d'égalité

Depuis 1981, le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale, à l'article 4 alinéa 2.

"L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale."

Au-delà du principe juridique, il s'agit de réaliser l'égalité dans les faits. C'est à cette fin que le canton du Valais a décidé, suivant l'exemple de la Confédération et d'autres cantons, de créer un Bureau de l'égalité.

Le Bureau de l'égalité

En réponse à une motion déposée en 1989, le Grand Conseil décide en 1992 de créer un Bureau de l'égalité pour une durée limitée à cinq ans.

Le 1er février 1993, le Bureau de l'égalité des droits entre femmes et hommes ouvre officiellement ses portes.

Le 19 juin 1996, le Grand Conseil adopte la loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes et donne ainsi une assise définitive au Bureau de l'égalité.

Son rôle

Encourager et contrôler l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes,

veiller à l'élimination des discriminations existantes,

contribuer au changement des mentalités en sensibilisant le public à l'égalité par des conférences, des études, la publication de rapports, des conseils aux autorités et aux particuliers et la mise à la disposition du public d'un centre de documentation.

Pour accomplir ses tâches, le Bureau de l'égalité est conseillé et soutenu par le Conseil de l'égalité, composé de femmes et d'hommes représentant les partis politiques et les associations féminines.

Vous êtes

une association féminine
une bibliothèque
une collectivité publique
une école
une entreprise
un média
une organisation
un parti politique
une personne concernée par la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes
enseignante / enseignant
chercheuse / chercheur
étudiante / étudiant

Le Bureau de l'égalité

vous offre :

sa collaboration
des conseils et des informations en rapport avec l'égalité
des adresses
des publications
des conférences
des expositions
un réseau de personnes de contact
un centre de documentation

Le centre de documentation

L'objectif du centre de documentation du Bureau de l'égalité est de regrouper et de présenter des ouvrages traitant de l'égalité entre femmes et hommes.

Vous y trouvez :

1. Une bibliothèque spécialisée.
Elle comprend aujourd'hui quelque 1500 ouvrages. Elle met à votre disposition des livres, des rapports, des photocopiés...
2. Des revues.
Le Bureau est abonné à une vingtaine de revues féminines et féministes. Elles proviennent de Suisse, d'Allemagne, de France, de Belgique et du Québec.
3. Des dossiers de presse.
Des articles, extraits de divers journaux et périodiques sont rassemblés selon différents thèmes.

Environ 140 thèmes sont abordés :

ArtFéminismeSexisme
CoupleFormationSexualité
DivorceHistoireSyndicalisme
DroitMaternitéTravail
EgalitéPolitiqueViolence
EnfantsSantéetc...
FamilleSciences

Le centre de documentation

vous offre :

un service de prêt
des consultations sur place
une assistance aux lectrices/lecteurs
des recherches sur logiciel documentaire
la publication de listes d'acquisitions
la constitution de dossiers bibliographiques

La bibliothécaire est à votre disposition pour vous conseiller et vous guider dans vos recherches.

une adresse

Bureau de l'égalité
Pré d'Amédée 2
Case postale 340
1951 Sion
Tél. : 027 / 606 21 20 - Fax : 027 / 606 21 24

heures d'ouverture

Vous pouvez joindre les collaboratrices du Bureau de l'égalité par téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le centre de documentation est ouvert au public le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous.